

## Propositions de la CURIF pour la Science Ouverte

L'ensemble des 18 universités de recherche intensive membres de la CURIF s'engagent fortement pour le développement de la Science Ouverte dans leurs établissements et entraîner plus largement les communautés scientifiques françaises et européennes vers ce nouveau paradigme. Doter nos établissements d'une feuille de route pour la Science Ouverte vise trois objectifs principaux :

### **L'ouverture des publications**

Faire connaître rapidement et gratuitement les résultats significatifs et validés des travaux de recherche est un élément indispensable des progrès de la science et de l'innovation. C'est également un élément important de visibilité et d'influence nationale et internationale pour les chercheurs et leurs établissements. Or, la diffusion des publications issues de la recherche publique est aujourd'hui limitée par l'accès limitatif et payant imposé par les éditeurs. La CURIF s'engage pour garantir l'accès gratuit à tous aux publications scientifiques qui résultent de recherches financées sur fonds publics sans compromis sur la qualité de ces publications.

### **L'ouverture des données de la recherche**

La question des données, de leur pérennisation et de leur diffusion, est un enjeu majeur. La grande masse de données disponibles et l'usage de l'intelligence artificielle pour extraire l'information pertinente de ces données massives ouvrent des perspectives extraordinaires dans les pratiques scientifiques. Il est donc nécessaire de préparer cette transformation.

### **Le développement de la formation et des compétences pour la Science Ouverte**

Développer le secteur de la Science Ouverte parmi nos communautés nécessite un accompagnement dans ce changement de paradigme. Cela conduira à former et sensibiliser à l'échelle de l'établissement, ainsi qu'à l'échelle disciplinaire, avec des formations et des outils mutualisés, les étudiants, les doctorants et les personnels sur le stockage et la structuration des données pour leur « *fairisation* » (« FAIR » pour Findable, Accessible, Interoperable, Reusable).

Afin de réaliser ces objectifs la CURIF s'engage dans 4 actions concrètes afin de s'investir pleinement dans un modèle de Science Ouverte :

# CURIF

1. **S'investir pleinement dans la création d'un fonds pour le développement de la Science Ouverte** : les universités de recherche membres de la CURIF vont constituer un fonds pour le développement de la Science Ouverte à hauteur de 800 000 €. Ce fonds aura comme objectif de financer des projets contribuant à la Science Ouverte (Hyper articles en ligne - HAL), ainsi que des projets d'éditions alternatives ouvertes. La CURIF invite l'Etat, les organismes de recherche et les autres établissements à s'associer dans cette démarche à ses côtés.
2. **Changer nos pratiques internes d'évaluation des structures, des personnels et des appels à projets pour s'inscrire dans une démarche de Science Ouverte** : dans un délai de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 les membres de la CURIF s'engagent à mettre en œuvre au sein de leurs établissements une politique incitative pour que les chercheurs et enseignants-chercheurs publient dans une archive ouverte. Pour ce faire, plusieurs actions seront menées parmi lesquelles nous pouvons citer :
  - a. Rendre obligatoire le dépôt, dans un système interopérable d'archive ouverte, des résultats des recherches issues d'appels à projets internes ;
  - b. Evaluer les structures de recherche sur les bases des publications déposées en archive ouverte ;
  - c. Mettre en place un système de primes pour soutenir les structures de recherche qui s'investissent pleinement dans une démarche de Science Ouverte ;
  - d. Evaluer les enseignants-chercheurs pour leurs recrutements, promotions et primes sur la base des publications disponibles en archive ouverte.
3. **Pérenniser et ouvrir l'accès aux données issues de la recherche** : les membres de la CURIF se doteront chacun d'un référent sur la politique des données en charge de définir et mettre en œuvre de manière collective et coordonnée un plan de gestion des données pour 2022. Ils auront également la charge de s'assurer que le plan mis en œuvre respecte les principes dits « FAIR » (findable, accessible, interopérable, reusable) pour rendre ces données exploitables.
4. **Assurer des formations sur la Science Ouverte à tous les niveaux** : les établissements membres de la CURIF inscriront :
  - a. Au plus tard à la rentrée 2020, une formation pour sensibiliser les Doctorants aux enjeux et aux techniques en Science Ouverte, notamment sur l'archivage des données, et la publication de la thèse et de ses données de recherche en accès ouvert. Celle-ci sera inscrite également dans les programmes de Master à l'échelle disciplinaire ;
  - b. Une formation sur la Science Ouverte dans les 3 ans accessibles à tous les personnels ;
  - c. D'ici 3 ans, la Science Ouverte comme une compétence requise dans les fiches de poste des emplois publiés par ses universités.